

**ALLOCUTION DU MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO,
CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE, MONSIEUR JACQUES YVON NDOLOU**

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Chefs de Missions Diplomatiques et consulaires et Représentants des Organisations Internationales,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord, au nom du gouvernement et en mon nom Personnel, vous souhaiter la bienvenue à Brazzaville, capitale de la République du Congo, à l'occasion de ce séminaire qui nous réunit aujourd'hui sur la Convention d'Ottawa.

Le gouvernement de la République du Congo se voit aujourd'hui honoré par les travaux de ce séminaire, et voudrait exprimer sa reconnaissance aux différentes délégations qui ont accepté de faire le déplacement de Brazzaville.

A travers le choix porté par le gouvernement du Canada sur la République du Congo pour abriter ce séminaire, nous y voyons une marque de confiance et des indices réconfortants de relance de la coopération entre nos deux pays, d'une part, et un début d'échange fructueux d'expériences dans la voie de l'éradication des mines antipersonnel, d'autre part, entre le Canada, la République Démocratique du Congo et la République du Congo.

Notre démarche, j'en suis convaincu, révélera des enseignements forts utiles non seulement pour les peuples de deux républiques sœurs du Congo intéressées au premier plan par cet atelier, mais également pour le reste de la communauté internationale, notamment les autres pays de la sous-région Afrique Centrale, entraînés encore dans le cycle vertigineux des guerres et de l'utilisation de ces engins meurtriers.

A ce propos, l'on ne peut s'empêcher de se poser la question suivante: les mines antipersonnel ont-elles été réellement posées au Congo au cours des différentes guerres qu'il a connues?

Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Cette question va de pair avec le choix porté sur mon pays, comme lieu pour abriter le présent atelier. En effet, ce choix donne l'impression que ce pays a connu une forte utilisation des mines antipersonnel aux conséquences incalculables. Il est normal, d'emblée, qu'une telle question jaillisse dans les esprits, et, il est aussi normal qu'un tel réflexe habite le premier venu au regard des guerres qu'a connues le pays.

En effet, avec ces guerres à répétition, il y aurait lieu de penser à l'existence des mines sur le

territoire congolais.

Par ailleurs, l'accueil de plusieurs combattants lors de la lutte de libération de l'Angola, de la Namibie a probablement entraîné, aux zones frontalières, l'usage des mines antipersonnel. Il s'agit particulièrement de la zone frontalière avec l'Angola au Sud-Ouest du Congo. Les bandes rebelles sévissant dans la province du Cabinda avaient, dans les années 70, érigées des barrages sur cette frontière et il est possible que les mines antipersonnel aient été posées. Les reconnaissances à mener ultérieurement pourront édifier l'opinion internationale sur l'existence ou non des mines au Congo.

Pour l'heure je m'en vais vous rassurer, que les gouvernements respectifs qui se sont succédés dans notre pays sont exempts de n'avoir pas eu recours à de tels engins, même au temps fort de la guerre civile de 1997.

Il est vrai qu'à la fin de cette guerre, quelques mines ont été trouvées à des endroits épars mais leur utilisation n'a pas été prouvée.

D'ailleurs, le pourcentage des victimes des mines au Congo- Brazzaville reste encore à déterminer.

Aussi, l'importance de cet atelier pour le gouvernement congolais est une opportunité pour l'opinion publique nationale et internationale, de constater une fois de plus, la volonté du Congo de renforcer sa politique de désarmement dans le domaine des mines antipersonnel. Cette politique qui consiste à instaurer au Congo et dans la sous-région, une paix durable.

Ceci étant, au regard de l'importance du sujet qui sera débattu au cours de cet atelier, il me plaît de faire un certain nombre d'observations:

Le Gouvernement de la République du Congo s'oppose à toute utilisation de ces engins, qui tuent ou blessent chaque jour des personnes à travers le monde, en particulier des enfants, des femmes et des vieillards démunis, accentuant ainsi leur pauvreté. Le Congo-Brazzaville a adhéré à la Convention d'Ottawa le 4 mai 2001. Mon pays, depuis la 55ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, est coauteur des résolutions sur la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;

Le Congo détient un stock de quelques 5090 mines antipersonne1 dont 372 seront conservées à des fins de formation des démineurs;

Un programme de destruction du stock restant a déjà été élaboré et la destruction de ce stock devrait intervenir au cours de cette année;

Un rapport initial a été fourni aux Nations-Unies en 2002 au titre de la période d'application

2001;

Des mesures nationales d'application de la Convention ont été élaborées, notamment une ordonnance dont la procédure d'adoption est en cours;

La formation des démineurs congolais se fait au Centre de Déminage du Bénin. A la fin de leur formation, ceux-ci pourront être opérationnels dans la partie sud-ouest du pays, frontalière à l'Angola, pour dépolluer cette zone et envisager l'abomement de cette frontière conjointement avec les autorités angolaises.

Enfin, à l'issue de cet atelier, le gouvernement de la République du Congo étudierait la possibilité avec le concours des donateurs d'organiser un séminaire, qui regrouperait les autres États de la sous-région affectés par les mines antipersonnel. Je fais ici allusion à la République d'Angola, au Burundi, à la République Démocratique du Congo et au Tchad.

Une fois de plus, je remercie les délégations qui ont accepté de venir partager leur expérience, aussi infime soit-elle avec nous.

Pleins succès à nos travaux.

Je déclare ouvert le séminaire sur la mise in oeuvre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Je vous remercie.